



PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil départemental spécial :

N° NV700 - 11 AVRIL 2016

SOMMAIRE

Assistance publique - hôpitaux de Paris

201670-0023 - arrêté de délégation de signature destiné aux cadres de santé de l'hospitalisation à domicile AP-HP en vue de signer les bons de commande destinés aux libéraux



PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 201670-0023

Signé le jeudi 10 mars 2016

Assistance publique - hôpitaux de Paris

arrêté de délégation de signature destiné aux cadres de santé de l'hospitalisation à domicile AP-HP en vue de signer les bons de commande destinés aux libéraux

Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R.6147-10 du Code de la santé publique

La Directrice de l'Hospitalisation à Domicile de l'AP-HP,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté n° 2014069-0002 modifiant l'arrêté directeurial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par le Directeur Général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « patient »,

Vu l'arrêté directeurial n° ANADDG2014/03 0004 portant nomination de Madame Laurence NIVET, aux fonctions de directrice de l'Hospitalisation à Domicile de l'AP-HP.

ARRÊTE

Article 1 :

À compter du 10 mars 2016, délégation de signature est donnée à effet de signer les bons de commande destinés à des professionnels de santé libéraux aux cadres de pôle, cadres de santé et faisant fonction de cadre dans une unité de soins HAD AP-HP suivants :

A°) Pôle Soins Adulte :

Pour les prestations d'actes infirmiers et de pédicures-podologues.

- Mme Isabelle ABITBOL,
- Mme Lydie BAILLY,
- M. José BASANTÉ ALVAREZ,
- Mme Emmanuelle CAUDRON
- Mme Dominique CHALUMEAU
- Mme Valérie CHENEAU,
- Mme Christelle DELAMARE
- Mme Mauve DOUCY
- Mme Marie-Noëlle DUNION,
- Mme Magali ESCALLE

- M. Camille HAMONY,
- M. Jean-Luc MEREAX,
- Mme Françoise OLLIVIER,
- Mme Françoise PERRINELLE,
- Mme Lydie PHILIPPE
- Mme Marie RAPIN

B°) Pôle Mère-Enfant :

Pour les prestations d'actes infirmiers et de sages-femmes.

- Mme Cécile BENZI,
- Mme Sylvie CARBONNEAUX,
- Mme Elisabeth GASQ,
- Mme Manuela JUSTIN,
- Mme Mélanie LEVÈQUE
- Mme Laure ROSSIGNOL
- Mme Corinne VAESEN

C°) Pôle Admissions, Filières et Spécialités :

Pour les actes de masso-kinésithérapie et d'orthophonie.

- M. Jean-Christophe CRUSSON,
- Mme Catherine PINTO
- Mme Sylvie SABLONNIERES,

Article 2 :

L'arrêté du 06 juillet 2015 est abrogé.

Article 3 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Ile-de-France, Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police.

Fait à Paris,
Le 10 mars 2016

HOSPITALISATION A DOMICILE AP-HP
Laurence NIVET
Directrice

Laurence NIVET
Directrice de l'HAD AP-HP